

Évolution et tendances du jardin privé

Chantal Gagnon et Benoît Gaudet

Numéro 1, hors-série, automne 1990

L'architecture de paysage au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/15993ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gagnon, C. & Gaudet, B. (1990). Évolution et tendances du jardin privé. *Continuité*, (1), 56–57.



Le jardin actuel n'est pas le résultat de simples plantations. Il vise plutôt à créer un paysage ou même un milieu biologique. (photo: Chantal Gagnon)

Depuis toujours l'être humain a été sensible à la beauté des paysages naturels, mais en cette fin de siècle, cet attrait semble s'intensifier considérablement. Au lieu de subir le poids d'un milieu qui sans cesse se dégrade, on tend dorénavant à développer des rapports actifs avec les éléments naturels.

Au Québec, dans l'après-guerre, l'augmentation considérable de la population des villes et la densification de la trame urbaine, qui se sont traduites par la détérioration du milieu de vie, ont suscité chez les citoyens le besoin de renouer avec la nature. D'aucuns tentent de recréer autour de leurs résidences des parcelles de campagne, ne serait-ce qu'un coin de pelouse ou un parterre fleuri. Les banlieues nouvellement formées attirent en outre bon nombre de citoyens pour leurs grands espaces et leur verdure, d'autant que le coût abordable des maisons permet à plusieurs d'accéder à la propriété. L'architecture de paysage ne peut que profiter de cette conjoncture. À l'aménagement des propriétés publiques et institutionnelles s'ajoute graduellement celui des secteurs résidentiels.

C'est toutefois près d'une génération plus tard, avec l'avènement de la société des loisirs, que l'art d'«aménager la nature» prendra véritablement son essor. Une classe moyenne de plus en plus aisée vient déterminer les règles du «nouvel aménagement paysager résidentiel», règles qui entraîneront la réorganisation des espaces extérieurs des propriétés urbaines et de banlieue pour mieux répondre aux aspirations des utilisateurs. Il ne suffit plus maintenant de faire

ÉVOLUTION ET TENDANCES DU JARDIN

*Une nouvelle harmonie entre
le bâti et le naturel.*

par Chantal Gagnon
et Benoît Gaudet

croître quelques fleurs ou de planter épinettes bleues et érables «Crimson King» en façade des résidences. Il s'agit en fait de créer un paysage – ou même un milieu biologique – qui, tout en ayant son caractère propre, met la maison en valeur.

Cette tendance s'est accentuée de façon notable au cours de la dernière décennie, parallèlement au mouvement de l'architecture post-moderne. Les liens entre l'architecture et l'aménagement paysager se développent, et de plus en plus les matériaux et les vocabulaires de formes s'harmonisent. Mais si l'architecte paysagiste doit davantage tenir compte du style architectural de la maison, ses interventions doivent aussi refléter les courants de pensée de la société québécoise, centrée aujourd'hui sur les loisirs, la détente et la conservation de la nature.

LES GOÛTS DE L'HEURE

Les facteurs que l'architecte paysagiste doit prendre en considération lorsqu'il conçoit un aménagement résidentiel sont multiples: goûts et besoins du client, caractéristiques et potentiel du terrain, choix et disponibilité des matériaux, facilité d'entretien, budget du client et style d'architecture de la résidence. La nouvelle conscience écologique l'incite également à privilégier l'utilisation de plantes indigènes ou à caractère peu horticole, bien adaptées aux conditions du milieu. Ainsi, des jardins «naturels» et romantiques voisineront avec des aménagements plus «construits» et classiques.

Le choix de matériaux inertes permet de joindre l'utile à l'agréable: ils allègent la corvée de l'entretien et mettent en valeur l'agencement subtil des plantations en laissant l'impression que la nature a fait son œuvre. À mesure que le post-modernisme prend de l'ampleur en architecture, on redécouvre la noblesse de la pierre sous toutes ses formes. On y recourt en effet de plus en plus pour les dallages et les murets. L'utilisation du bois dans les aménagements paysagers a également beaucoup évolué ces derniers temps: les dormants récupérés font place désormais au cèdre naturel et au bois traité et teint.

L'eau occupe par ailleurs une place de plus en plus importante dans les jardins. Qu'elle prenne la forme d'un bassin, d'une petite cascade, d'une fontaine ou d'un bain d'oiseaux, elle symbolise la vie, tantôt calme, tantôt mouvementée. Les piscines sont souvent entourées d'une végétation luxuriante qui protège l'intimité, crée une atmosphère et invite à la détente.



Les matériaux inertes allègent la corvée de l'entretien et mettent en valeur l'agencement subtil des plantations en laissant l'impression que la nature a fait son œuvre. (photo: Chantal Gagnon)

On note aussi actuellement une préférence marquée pour les aménagements qui requièrent peu d'entretien. Les matériaux doivent nécessiter le minimum de soins pour conserver leur apparence, et les végétaux seront souvent choisis en fonction de leur longévité. Les annuelles cèdent ainsi la place aux vivaces, qui sortent des plates-bandes inspirées des images romantiques de la fin du XIX^e siècle pour se retrouver un peu partout dans le jardin, associées à des arbustes et à des couvre-sols inertes. Ces derniers sont également utilisés sur une plus grande échelle et offerts sous plusieurs formes et couleurs. Parce qu'ils entravent la croissance des mauvaises herbes, ils réduisent considérablement l'entretien. L'utilisation d'un système d'arrosage automatique de même qu'une certaine prédilection pour les aménagements «naturels», qui exigent peu de soins en ce qui concerne la taille et le contrôle de la croissance des plantes, s'inscrivent aussi dans cette tendance.

À L'ÉCOUTE D'UNE ÉPOQUE

Les tentatives parfois infructueuses d'harmoniser les interventions humaines avec la préservation de la nature ont incité l'architecte paysagiste à réévaluer son rôle. Déjà, le mouvement écologique oriente la conception des jardins. Par exemple, le jardin comprendra souvent un potager où sont cultivées les fines herbes tant pour leur aspect utilitaire que pour leurs qualités ornementales. La plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers connaît de même une popularité croissante, principalement pour l'attrait qu'ils exercent sur les oiseaux.

Parfois, lorsqu'on veut créer un coin naturel, on y intègre une faune adaptée aux conditions spécifiques du milieu. Toujours dans le but d'aménager de concert avec la nature, les jardins sans pelouse font peu à peu leur apparition; ce sont les prairies fleuries, qu'il suffit de faucher une fois au cours de la saison, avec en prime un décor floral sans cesse en évolution.

L'installation de systèmes d'éclairage est aussi appelée à prendre de l'importance, si bien qu'on pourra dorénavant profiter de son jardin l'année durant (du moins visuellement). Enfin, parmi les autres tendances qui marqueront l'aménagement paysager dans les prochaines décennies, signalons la conception de jardins destinés aux gens du troisième âge. Ces derniers représenteront une large portion de la population et demanderont des interventions bien adaptées à leurs besoins.

Le style des jardins comme les jardins eux-mêmes ont tendance à fleurir et à se faner selon certains cycles. L'architecture de paysage dans le secteur résidentiel a donc avantage à demeurer ouverte et réceptive aux nouveaux courants de pensée qui se pointent à l'aube du XXI^e siècle. L'architecte paysagiste se doit sans cesse d'explorer les frontières des styles et des matériaux tout en se montrant sensible aux nouveaux besoins de la société afin de créer aux abords des habitations des oasis naturelles qui soient en accord avec l'esthétique et les valeurs de notre époque.

Chantal Gagnon est architecte paysagiste au Service de la planification du territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

Benoît Gaudet est architecte paysagiste pour la firme Marc Fauteux et Associés.

PRIVÉ